

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Peut participer à ce concours tout candidat remplissant les conditions suivantes :

- 1- Le candidat doit être titulaire du diplôme mentionné dans le tableau ci-dessus selon le poste choisi pour concourir,
- 2- Le candidat ne doit pas dépasser l'âge de 40 ans au 1^{er} janvier 2018 conformément au décret n°1031 de l'année 2006 du 13 avril 2006. Au cas où le candidat a dépassé l'âge de 40 ans, il est octroyé une dérogation à la participation au concours externe pour le recrutement dans le secteur public comme suit : « L'âge maximum est apprécié à compter de l'année d'inscription du candidat, sous réserve de son actualisation dans un bureau d'emploi et du travail indépendant, à titre de demandeur d'un emploi ou d'un stage d'initiation à la vie professionnelle, et ce, pour tous les concours qui seront ouverts durant les cinq (5) années qui suivent cette inscription. Dans tous les cas, l'âge maximum du candidat pour postuler à ce concours ne doit pas dépasser quarante-cinq (45) ans de l'année d'ouverture du concours » (soit au 1er janvier 2018),
- 3- Le candidat doit être inscrit dans le bureau d'emploi et du travail indépendant « à l'exception du poste n°26 ».
- 4- Le candidat doit remplir les conditions mentionnées au tableau ci-dessus,
- 5- Le candidat doit être de nationalité tunisienne et bénéficie de tous ses droits civiques,
- 6- Le candidat doit s'engager à exercer sur tout le territoire de la République Tunisienne,
- 7- Les diplômes équivalents doivent obéir aux termes du décret n°2009-2139 du 8 juillet 2009, afférent à la classification nationale des qualifications,
- 8- Les diplômes des institutions étrangères ne seront acceptés qu'avec une attestation d'équivalence délivrée par les services compétents du ministère de l'enseignement supérieur (portant la date et le numéro d'équivalence) qui doivent être saisis obligatoirement dans le formulaire d'inscription électronique,
- 9- Le candidat titulaire d'un diplôme inférieur ou supérieur au niveau exigé ne sera pas retenu,
- 10- Tout candidat ne peut postuler qu'à un seul poste

Période d'inscription au concours : du 17 novembre 2018 au 7 décembre 2018 compris.

Procédures d'inscription

Le candidat qui répond aux conditions exigées doit remplir obligatoirement le formulaire d'inscription d'une manière précise sur le site électronique <https://recrutement.stb.com.tn> (tout candidat doit disposer d'une adresse e-mail)

- tout candidat doit postuler pour un seul poste et un seul lieu d'affectation
- Une confirmation d'inscription sera automatiquement adressée au candidat via son email personnel comportant (Un numéro d'inscription, un Login et un mot de passe) pour téléchargement ou une éventuelle modification
- Les informations saisies peuvent être modifiées après la validation de l'inscription à l'exception de l'adresse e-mail personnelle ainsi que le numéro de la Carte d'identité Nationale qui ne peuvent pas être rectifiés.
- Le candidat est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations saisies. Toute information erronée ou mensongère entraînera le rejet automatique de son inscription.
- Le formulaire d'inscription doit être joint au dossier du candidat en cas de son acceptation préliminaire
- A l'expiration du délai fixé, aucune inscription au site ne peut être effectuée.

Le concours se déroulera conformément aux étapes suivantes :

1^{ère} étape :

1. Présélection sur dossiers

- Les dossiers des candidats seront classés, suivant un ordre préférentiel basé sur les critères de la **moyenne de la dernière année universitaire Hors PFE pour les diplômés de mastère et ingénieur, la moyenne du baccalauréat** (ou du diplôme équivalent) et **l'âge du candidat**.
- Un score sur la base de 100 points sera décompté automatiquement avec 70 points pour les moyennes et 30 points pour l'âge

2. Convocation des candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés par ordre de mérite, selon les critères susmentionnés, seront invités à leurs adresses indiquées sur le formulaire d'inscription, par lettres individuelles, à présenter leurs dossiers et ce afin de s'assurer de la conformité des informations saisies aux documents et pièces fournis. Les listes des candidats présélectionnés seront affichées sur le site susmentionné.

3. Constitution du dossier :

- Une copie du formulaire d'inscription à imprimer à partir du site web susmentionnée après validation.
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- Un curriculum vitae signé comportant une photo d'identité récente.
- Une copie certifiée conforme du relevé de notes du Baccalauréat (pour les diplômés équivalents, le candidat est tenu de remettre un document précisant la moyenne générale sur 20).
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme obtenu selon le poste demandé.
- Une copie certifiée conforme à l'original du relevé de notes de la dernière année pour les diplômés universitaires.
- Une copie certifiée conforme à l'original du relevé de notes de la dernière année pour les techniciens supérieurs « poste n°1 » (la moyenne générale sur 20 doit être obligatoirement indiquée).
- Une attestation d'inscription en qualité de demandeur d'emploi délivrée par le bureau de l'emploi et du travail indépendant depuis moins de trois mois à la date d'ouverture des inscriptions **fixée au 17 novembre 2018** « à l'exception du poste n°26 ».
- Un certificat médical attestant que le candidat remplit les conditions d'aptitudes physiques et mentales nécessaires pour l'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec le profil demandé et sur tout le territoire de la république.
- Une attestation d'affiliation à la CNSS ou une attestation d'affiliation ou de non affiliation à la CNRPS datant d'un an au plus à la date de dépôt de candidature (originale ou copie conforme).
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) en original daté de trois mois au plus à la date de dépôt de candidature soit le **17 novembre 2018** ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande de bulletin n°3.
- Une attestation d'inscription au conseil de l'ordre des ingénieurs pour les postes d'ingénieur.
- Une copie certifiée conforme à l'original des **attestations de travail ou tous autres justificatifs de l'expérience professionnelle pour le poste où l'expérience est exigée** « poste n°26 ».

N.B : Ne seront pas pris en considération :

- Les dossiers les demandes d'emploi et les éventuelles inscriptions électroniques parvenues à la STB avant la date de la parution du présent avis de concours et l'ouverture de la période des inscriptions.

- Les dossiers parvenus après la date limite fixée dans la lettre de convocation adressée au candidat présélectionné. A cet effet, seul le cachet du Bureau d'Ordre central de la banque fait foi. Le candidat défaillant est considéré ayant abandonné sa candidature et sera remplacé par le candidat suivant selon l'ordre de mérite.
- Les dossiers incomplets ou qui ne répondent pas aux critères et conditions mentionnés dans l'avis du concours. Il en est de même pour les dossiers comportant des données mensongères ou erronées ou dont les données saisies sur le formulaire d'inscription sont non conformes aux pièces du dossier.

NB / Les services de la STB ne procèdent pas à la rectification des données erronées. Les dossiers non acceptés ne seront pas restitués.

2^{ème} étape :

1. Vérification préliminaire des demandes saisies
2. Vérification de la conformité des dossiers parvenus et rejet des candidatures comportant des informations erronées ou fausses.
3. Vérification des niveaux et des spécialités mentionnées par rapport aux exigences des postes.
4. Les candidats présélectionnés selon l'ordre de mérite (5 fois au maximum le nombre des postes à pourvoir si ce nombre est disponible) seront invités à passer des épreuves écrites à l'IFID aux dates et lieux indiqués sur la convocation.
5. La liste des candidats admis à passer les épreuves écrites sera publiée sur le site web de l'IFID et de la STB susmentionné.
6. Les candidats admis aux épreuves écrites seront invités à passer des tests oraux à l'IFID selon les mêmes procédures que les épreuves écrites aux dates et lieux indiqués sur la convocation.
7. Les délais de recours sont fixés à 3 jours ouvrables pour chaque étape des proclamations des résultats (recours à adresser par écrit et par tous les moyens (e-mail, rapide-poste).

Admission finale

- Au vu des résultats des épreuves écrites et orales, les candidats les mieux classés (selon l'ordre de mérite), pour les postes demandés, seront invités à effectuer des visites médicales d'embauche, par le médecin de travail de la Société Tunisienne de Banque, en vue de s'assurer de leur aptitude physique et mentale.
- Les candidats déclarés inaptes ne seront pas retenus.
- Les candidats définitivement retenus seront invités à signer des contrats à durée déterminée de recrutement ainsi que les chartes en vigueur dans la banque et recevront, à cet effet, un exemplaire desdits documents.
- L'évaluation du comportement professionnel et comportemental du candidat retenu sera effectuée à la fin de la première année du contrat. Au vu des résultats de l'évaluation, la Banque peut procéder soit à :
 - la titularisation de la nouvelle recrue,
 - Ou, - la prorogation de la durée du contrat pour une année ou plus,
 - Ou, - la rupture définitive de la relation de travail.

Lors des renouvellements des contrats les mêmes démarches d'évaluation sus mentionnées seront reconduites. Le recrutement n'est définitif qu'après avoir subi, avec succès, toutes les évaluations ci-dessus indiquées.

Pour tout dossier comportant des données mensongères ou erronées, découvertes après le recrutement, la banque se réserve le droit de licencier d'office le candidat concerné.